



NUMÉRO 192

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2018

Appel nominal /

Désignation du secrétaire de séance /

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire /

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 /

Communication sur l'actualité GPSO /

1. Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion de la piscine municipale (exercices 2010 et suivants) et à la gestion de la commune (exercices 2010 et suivants) /

2. Demande de remise gracieuse de son débet présentée par le comptable public, responsable de la trésorerie de Boulogne-Billancourt de 2010 à 2013, auprès du ministre de l'Action et des comptes publics /

3. Demande de remise gracieuse de son débet présentée par le comptable public, responsable de la trésorerie de Boulogne-Billancourt de 2013 à 2014, auprès du ministre de l'Action et des comptes publics /

4. Cession de l'Établissement d'accueil de jeunes enfants et du service d'éducation et de soins spécialisés à domicile sis 43, rue Marcel Bontemps à l'association Papillons Blancs Rives-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents /

5. Demande de garantie d'emprunt pour les Papillons Blancs Rives de Seine – Acquisition de l'Établissement d'accueil de jeunes enfants et du service d'éducation et de soins spécialisés à domicile sis 43, rue Marcel Bontemps /

6. Convention de refacturation de charges conclue entre la Ville et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la mise à disposition de locaux – Renouvellement - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents /

7. Réglementation relative aux meublés de tourisme et actualisation des tarifs de la taxe de séjour /

8. Subventions /

9. Personnel communal – Mesures diverses /

10. Protocole transactionnel avec la société MOME SWEET MOME /

11. Classes à horaires aménagés musique et danse - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest /

12. Conventions de partenariat pour les consultations à la Maison du Droit - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer /

13. Label « Point d'Accès au Droit » pour le service de la Maison du Droit - Signature d'un avenant à la convention initiale /

14. Adhésion au Groupement d'intérêt public (GIP) MAXIMILIEN /

15. Déploiement du service public de location de Vélos à assistance électrique (VAE) longue durée par Ile-de-France Mobilités /

16. Convention tripartite entre la Ville, la Clinique chirurgicale Marcel Sembat et l'Amicale des médecins de Boulogne-Billancourt pour la Maison médicale de garde /

17. Déclic Ado - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement « Prestations de service accueil de loisirs (ALSH) pour l'Accueil Adolescent » de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine /

18. Convention d'échanges de fichiers avec la CAF des Hauts-de-Seine /

19. Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant en accueil régulier /

20. Fonds de Solidarité Logement - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention tripartite entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale /

21. Convention de partenariat quadripartite avec la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées (RMN-GP), le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien (FUDOP) et la société CINEVOX /

Questions orales /

Séance du 12 juillet 2018

Le 12 juillet 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 6 juillet 2018.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VÉTILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Melle Fatima CARDETAS, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Isaure de BEAUVAl qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN
M. Jean-Claude MARQUEZ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel BAVIERE
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Laurent GOUILLIARD
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP
Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN
Mme Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à Melle Fatima CARDETAS

EXCUSÉS : Mme Isabelle WEILL, M. Jean-Michel COHEN, Mme Sylvie MOREL

ABSENTE : Mme Ségolène MISSOFFE

Mme Armelle GENDARME a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, le quorum est largement atteint. Je voudrais vous féliciter. Être aussi nombreux pour un Conseil municipal le 12 juillet, c'est bien. Nous avons connu de petits soucis au niveau de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) à ce sujet. J'ai dû écrire aux maires de GPSO pour rappeler aux représentants des communes au sein de GPSO qu'il est important d'être présents aux séances. Lors du dernier Conseil, nous avons réussi à atteindre le quorum, mais avec une marge faible. Nous avons aujourd'hui en tout cas largement atteint le quorum. Merci beaucoup.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2018

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Vous avez pu constater que la communication contient de nombreuses informations diverses et variées. Le huitième festival des sports de nature a rencontré un vrai succès. La fréquentation augmente d'année en année. Concernant les demandes d'explications sur Autolib, un Comité syndical s'est réuni cette semaine. Les représentants de GPSO s'étaient abstenus lors du Comité syndical du 21 juin – je parle sous le contrôle de Christine BRUNEAU. Nous avons demandé tous les documents et contrats, ainsi que des informations sur les négociations en cours. Nous ne les avons pas obtenus. Comme nous n'avions toujours pas ces documents hier, nous avons voté contre. Nous souhaitons que la Ville de Paris se montre plus ouverte concernant la diffusion des documents.

La communication fait également le point sur le co-working au niveau de GPSO, qui est en plein développement, la rénovation du pont Seibert, dont nous avons déjà parlé ici, et le Conseil territorial. À ce propos, je voudrais souligner que nous avons voté à l'unanimité un vœu au Président de la République sur l'avenir des territoires, réclamant que soit réinstaurée une fiscalité propre. Ceci ferait de GPSO un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Nous avons également transmis un vœu au gouvernement, concernant le financement du logement social. Sur proposition de Monsieur GABORIT, nous l'avons adressé au Premier Ministre et au gouvernement. Le texte propose de baisser le seuil de logements sociaux pouvant appartenir au même groupement à 10 000 pour les offices publics de l'habitat (au lieu de 15 000). Madame LAVARDE-BOËDA a repris un

certain nombre d'éléments dans le cadre d'amendements examinés au Sénat. À cette heure, ils ont malheureusement tous été rejetés, à une exception près, celui portant sur le seuil de 10 000 logements. J'espère qu'il sera voté en séance.

La communication reprend aussi les différents points évoqués lors de la séance du 26 juin, notamment le compte administratif, voté à l'unanimité. Il s'agit là aussi d'une bonne nouvelle. Nous avons aussi évoqué la nouvelle expérience concernant la location de vélos à assistance électrique, mise en place par la Région. Celle-ci s'est engagée sur le fait que cette expérience ne coûterait rien au territoire, contrairement à Vélib', qui risque de nous coûter cher. Nous l'avons donc approuvée. Il a aussi été question de la fermeture de la ligne 2 pour travaux, du renforcement et de la prolongation de la ligne 389, ainsi que de la campagne de sensibilisation au traitement des déchets.

De nombreux points étaient à l'ordre du jour. La prochaine séance du Conseil territorial se tiendra le 26 septembre, notamment pour approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boulogne-Billancourt, à l'issue des enquêtes publiques et des réunions de médiation. La prochaine se tiendra d'ailleurs le 18 juillet. Avez-vous des questions sur cette communication ?

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

1. COMMUNICATION SUR LE SUIVI DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIVES À LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE (EXERCICES 2010 ET SUIVANTS) ET À LA GESTION DE LA COMMUNE (EXERCICES 2010 ET SUIVANTS)

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

La Ville a fait l'objet de deux contrôles importants concernant d'une part la gestion de la piscine, dans le cadre d'un rapport thématique de la Cour des Comptes, et d'autre part la gestion municipale, sur les exercices 2010 et suivants. Depuis la promulgation de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de l'Etat, ces différents rapports doivent faire l'objet d'un compte-rendu annuel auprès de la collectivité pour évoquer la mise en œuvre des mesures.

Concernant la gestion de la piscine municipale, la CRC

avait formulé deux recommandations et un rappel à la loi. Ces trois observations ont déjà été levées, puisqu'une délibération a mis fin à la différence entre les tarifs appliqués aux établissements publics et aux établissements privés. Par ailleurs, le futur contrat de délégation de service public reprend les observations de la Chambre Régionale des Comptes.

S'agissant de la gestion de la Ville, la CRC avait émis sept recommandations et huit rappels à la loi. Cinq réserves sont d'ores et déjà levées. Pour huit autres, le travail est en cours. Pour les deux chantiers restants, les travaux devraient débiter d'ici la fin 2019.

Nous pouvons nous féliciter que plus de 50 % des recommandations faites à la Ville aient déjà été suivies d'effet.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE- BOËDA. Il s'agit d'une communication. Avez-vous des questions à ce sujet ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir, chers collègues. J'ai lu dans le rapport que vous proposiez de nous communiquer sur demande les pièces qui n'ont pas été jointes dans un souci d'économie de papier. Je m'habitue enfin à FAST Elu, ce qui est formidable. Je souhaiterais donc les recevoir sous forme dématérialisée, si cela est possible.

Par ailleurs, concernant l'annexe 2, j'aurais souhaité connaître le prix estimé par la Direction Nationale des Interventions Domaniales pour le Château de Benais. Dans la mesure où il existe des mandats au niveau d'agences, j'imagine qu'un prix est fixé.

M. BAGUET : Le prix est estimé à 1,6 million d'euros. S'agissant de la communication des documents, ils sont consultables. Il n'y a aucun problème. Vous savez que les rapports de la Chambre Régionale des Comptes sont consultables en ligne. Les réponses le sont aussi. Vous trouvez tout sur le site.

Mme LAVARDE-BOËDA : Je pense que Madame SHAN fait allusion à l'ensemble des pièces que nous allons transmettre à la CRC à l'appui de la communication et des deux annexes. Un certain nombre de documents ont déjà été portés à la connaissance du Conseil municipal, puisqu'il s'agit soit de délibérations ou de documents qui sont communiqués au Comité technique. Tous les documents sont déjà publics. En revanche, ils sont très lourds. Je pense que si nous les avons déposés sur la plateforme pour que tous les élus puissent les télécharger, beaucoup auraient peiné. Nous avons détaillé les réponses au maximum.

M. BAGUET : Madame SHAN, vous pouvez venir les consulter dans le service. Prévenez-nous à l'avance et nous mettrons les documents à disposition. Nous vous aiderons dans vos recherches si vous souhaitez des éléments particuliers. Les services seront là pour vous aider. Je vous confirme qu'il n'y a pas de problème.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

2. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE SON DÉBET PRÉSENTÉE PAR LE COMPTABLE PUBLIC, RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE 2010 À 2013, AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Vous savez, mes chers collègues, qu'à l'issue des contrôles de la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci nous a notifié un certain nombre de rappels à la loi. Elle a pratiqué un contrôle parallèle sur l'action de nos deux trésoriers et a constaté qu'un certain nombre de primes avait été versé à des agents municipaux, sans qu'il soit fait référence à des documents officiels. Nous avons deux solutions. D'une part, nous aurions pu réclamer le remboursement de ces primes par les agents concernés. Vous imaginez alors les conséquences d'une telle mesure. Pour certains agents, dont les revenus sont faibles, ces primes représentaient des sommes considérables à rembourser. D'autre part, nous pouvions accepter le principe d'une remise gracieuse, qui ne coûterait rien de plus à la Ville, puisque les agents ont déjà perçu ces sommes. Elles ont déjà été versées et comptabilisées dans nos budgets. Ce n'est donc pas un problème.

Nous vous proposons d'accepter la demande de remise gracieuse de la part des deux comptables publics, pour les périodes citées plus tôt. Je ne donne pas les noms des comptables. J'espère qu'ils ne sont pas dans les dossiers ? Si, ils le sont. Nous y sommes obligés, car ils sont responsables à titre personnel de la gestion. Nous sommes donc obligés de citer leur nom, ce que je n'apprécie pas beaucoup. Avis de la commission des Finances à ce sujet.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE SON DÉBET PRÉSENTÉE PAR LE COMPTABLE PUBLIC, RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE 2013 À 2014, AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La présentation est identique à la délibération n°2. Je mets aux voix la délibération numéro 3.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour eux et merci pour nos agents.

4. CESSION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DU SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE SIS 43, RUE MARCEL BONTEMPS À L'ASSOCIATION PAPILLONS BLANCS RIVES-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser le Maire à passer les différents actes relatifs à la cession de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants et du Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à domicile, sis 43, rue Marcel-Bontemps. Ce bien fait partie du domaine privé de la Ville, mais n'a pas vocation à y rester. En effet, l'association qui gère ce bien verse un loyer équivalent à quasiment 62 000 euros par an. Il apparaît plus cohérent que cette association soit propriétaire du bien et le gère « en bon père de famille », même si cette notion a aujourd'hui disparu du code civil.

C'est une belle opération, dans la mesure où nous nous sommes fortement mobilisés pour faire en sorte que l'association Papillons Blancs Rives-de-Seine puisse procéder à cette acquisition. Nous avons accompagné l'association dans sa recherche de subventions. Le prix de vente correspond à l'euro près à l'estimation de la direction de l'immobilier de l'État (ex-service des Domaines), soit 1 330 000 euros. L'association a obtenu des subventions du conseil régional d'Île-de-France, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à hauteur de 800 000 euros, ainsi que du Conseil départemental, même si ce n'est pas par le biais d'une subvention directe, mais plutôt d'un abondement du prix de journée.

La Ville, quant à elle, garantit à 100 % l'emprunt contracté par l'association en complément. C'est donc véritablement une opération qui a réuni les forces des uns et des autres et c'est dans ce cadre que je vous propose d'autoriser la Ville à céder ce bien et le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : J'ai lu que cette acquisition se faisait aussi à la condition que les familles participent aux frais de transport des enfants concernés. Participaient-ils aux frais de transport par le passé ? Le coût pour les familles augmente-t-il ? En bref, quelle était la situation antérieure ?

M. BAGUET : La situation n'a pas changé sur ce plan. Le Département va prendre à sa charge les frais de transport. C'est un sujet un peu récurrent et d'actualité. Le bien appartient à la Ville et l'association était hébergée par la Ville.

M. DENIZIOT : Le principe a fait l'objet de longues discussions avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Nous avons reçu cet accord pour que la partie transports puisse être intégrée dans l'utilisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Cela n'allait pas de soi, il fallait l'accord de la MDPH, ce que nous avons obtenu.

M. BAGUET : Au travers de cette opération, nous renforçons le patrimoine de cette association. Nous la rendons ainsi plus solide. À ce propos, je remercie la Région et le Département, la CAF et l'ARS, qui ont contribué ensemble à hauteur de 800 000 euros. Pour l'association, c'est une belle opération financière. Elle devient propriétaire d'un bâtiment qui vaut 1,3 million d'euros pour 500 000 euros uniquement. En plus, la Ville garantit son emprunt. Je mets aux voix. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Il s'agit simplement d'une explication de vote. Nous connaissons bien cette association, qui est de qualité et qui fait un travail remarquable. En revanche, l'opération nous pose un problème sur le plan éthique. Est-il convenable qu'une Ville cède à une association, certes déclarée d'intérêt

général, un immeuble et garantisse à 100 % l'opération. C'est un précédent dangereux. Je sais que, dans d'autres cas, il ne serait pas possible de financer à 100 %, mais uniquement à 50 %. Dans le cas présent, il est possible de garantir l'emprunt à hauteur de 100 % pour des raisons tenant à la qualité de l'acquéreur.

Malgré tout, je juge cette situation dangereuse. La Ville n'a pas à financer l'acquisition des hôtes de ses propres immeubles. Cela me paraît pour le moins curieux, comme les commerçants qui pratiquent un crédit gratuit. Nous accordons beaucoup de garanties d'emprunt dans le cadre des opérations d'Habitation à Loyer Modéré (HLM). En contrepartie, la Ville obtient quelque chose. La garantie d'emprunt, qui normalement ne joue pas, est contrebalancée par des droits de réservation pour des logements. Ici, nous n'avons que le fait d'avoir vendu.

Cette opération est donc vraiment très hétérodoxe. J'ai essayé de trouver des pratiques équivalentes dans d'autres communes, mais sans succès. Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra par prudence, pour éviter qu'à l'avenir, on nous représente des opérations de ce type, peut-être cette fois avec des associations moins vertueuses.

M. BAGUET : Nous ne comprenons pas bien votre position, dans la mesure où il ne s'agit que d'une garantie d'emprunt. Le bien vaut 1,3 million d'euros et l'association a obtenu 800 000 euros de subventions. Le risque est donc très limité, à mon sens. L'association payait un loyer jusqu'à présent et je veux croire que les sommes mobilisées pour le remboursement de l'emprunt seront certainement inférieures au montant du loyer. Outre les garanties apportées par le Département, en termes d'activités, ou par l'ARS, nous n'avons pas affaire à des inconnus. Cette association est plutôt solide. Cette acquisition de patrimoine renforce la structure et permet d'emprunter sur d'autres projets, car elle a obtenu un patrimoine à moindres frais. Par ailleurs, concernant la garantie d'emprunt, cela s'est toujours fait à Boulogne-Billancourt.. Pour les associations de personnes handicapées, nous avons garanti à 100% le foyer de la rue de la Pyramide et celui de la rue des Peupliers. La Ville de Boulogne-Billancourt a toujours garanti ce type d'opération à 100 %. Cela relève plutôt d'une tradition humaniste.

Vous pouvez vous abstenir. Il n'y a pas de problème sur ce point, mais je pense qu'il s'agit d'une bonne opération pour tout le monde, et plus particulièrement pour l'association. Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES PAPILLONS BLANCS RIVES DE SEINE – ACQUISITION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DU SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE SIS 43, RUE MARCEL-BONTEMPS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je précise que la Ville ne garantit pas l'ensemble de l'opération, mais uniquement la totalité du prêt, qui représente 630 000 euros, sur un montant total de 1,3 million d'euros. La garantie de la Ville permet à l'association de négocier un prêt à des conditions avantageuses, à savoir un prêt sur 20 ans, à un taux de 1,45 %. Le fait que la Ville accorde sa garantie permet de réduire les frais financiers de l'association et permet de dégager des marges financières pour se lancer dans d'autres opérations. J'estime que la collectivité se trouve tout à fait dans son rôle lorsqu'elle aide à la réalisation de projets dans le domaine social.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : En commission, le groupe *La Ville Citoyenne* s'était justement interrogé sur la nécessité de garantir l'emprunt souscrit par l'association les Papillons Blancs. Il lui avait été rappelé que la Ville n'avait pas vocation à être propriétaire de biens immobiliers dont l'utilisation n'est pas rattachée à sa mission régalienne. De plus, l'association les Papillons Blancs est une association solide, qui gère déjà plusieurs centres d'accueil. Cette garantie a pour objectif de favoriser l'acquisition à la propriété immobilière des locaux par l'association. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. CONVENTION DE REFACTURATION DE CHARGES CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit de renouveler une convention qui va arriver à échéance dans les mêmes termes et suivant les mêmes principes que lorsqu'elle avait été conclue en 2014. Cette convention concerne la refacturation des locaux que la Ville

met à disposition de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). La convention porte sur un montant de 520 424 euros et concerne une partie du centre technique municipal, les locaux des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), certains locaux utilisés pour les parcs et jardins et d'autres pour la voirie et la propreté.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX MEUBLÉS DE TOURISME ET ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération comprend deux points. Le premier reprend les termes d'une délibération antérieure et concerne la taxe de séjour acquittée dans les hôtels. Le deuxième point porte sur les meublés de tourisme. La délibération rappelle les dispositions qui ont été prises dans le cadre du dernier Conseil de territoire, afin d'assurer une information fiable et précise sur les biens relevant de la catégorie des meublés de tourisme. Cette délibération vise à instaurer une taxe de séjour sur les nuits passées dans ces meublés de tourisme. La taxe a été fixée au taux maximum, soit 5 %, de manière à éviter un transfert massif d'appartements d'un usage d'habitation vers un usage de meublé de tourisme.

Le montant de la taxe est plafonné et ce au niveau le plus haut applicable. La délibération évoque également la catégorie des palaces, afin d'anticiper sur les évolutions potentielles du territoire communal. Une nuitée passée dans un meublé de tourisme pourra au maximum être taxée à 2,30 euros au titre de la taxe de séjour. Je précise ce montant afin de corriger une coquille dans le document qui vous a été remis.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur les modalités de contrôle et sur le dispositif de compensation. Il est répondu qu'une plateforme de télé-déclaration des meublés de tourisme va être mise en place par la Ville, avec une mutualisation au niveau du territoire. Un numéro d'identification, obligatoire au 1^{er} janvier 2019, sera attribué à chaque bien. En l'absence de numéro, l'annonce de location ne pourra être mise en ligne sur les plateformes de type Airbnb ou Aritel. Ce dispositif permettra un contrôle des locations de meublés touristiques.

Concernant le dispositif de compensation, le demandeur, lors de sa demande d'obtention du numéro d'authentification auprès des services de la Ville, devra proposer un logement de nature analogue à celui donné en location occasionnelle. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. SUBVENTIONS

M. BAGUET : Je souhaitais simplement faire une déclaration au préalable. La délibération comporte cinq points, mais je vous propose de retirer le point numéro 5, concernant le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). J'ai eu cet après-midi un échange téléphonique avec Pierre GABORIT. J'ai également discuté longuement avec le Préfet des Hauts-de-Seine, qui a bien entendu les arguments de la ville de Boulogne-Billancourt, et qui me propose de le rencontrer avec la déléguée interministérielle en charge de ce dossier. Je les rencontrerai donc la semaine prochaine à la préfecture de Nanterre. Nous échangerons sur ce sujet. Je vous propose donc de ne pas évoquer ce point ce soir. Madame LAVARDE-BOËDA, je vous laisse présenter les autres points contenus dans cette délibération.

Mme LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Merci. Le premier point concerne le vote du solde de la subvention municipale 2018 de l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB). Je vous rappelle que cette association, comme d'autres, avait fait l'objet d'un gel de sa subvention. Après trois exercices déficitaires, il nous semblait utile que l'association présente des garanties sur la mise en place de mesures de redressement. C'est le cas. Des documents sérieux nous ont été présentés. C'est pourquoi, nous vous proposons de verser une subvention annuelle 2018 d'un

montant équivalent au montant versé en 2017. Ceci illustre bien le fait que le redressement de l'association ne s'effectue pas par le versement d'une subvention plus importante.

Le deuxième point concerne l'enveloppe de subventions contractualisée avec le Département depuis trois ans. L'ensemble de l'enveloppe disponible pour l'année 2018 n'a pas été complètement ventilé au moment du vote du budget au mois de mars. Nous vous proposons donc d'attribuer 5 600 euros à l'association Voiles de Seine 92, afin qu'elle développe une activité nautique (optimiste) sur un quai libre côté Boulogne et d'attribuer 50 000 euros à la section handball de l'ACBB, section qui abrite une équipe quasiment intégralement boulonnaise. Si cette subvention n'était pas votée, l'équipe ne serait pas en mesure de jouer dans son championnat l'an prochain. Elle a en effet changé de poule et, alors que les distances parcourues pour les matches à l'extérieur étaient jusqu'alors raisonnables, cette équipe va traverser la France un week-end sur deux. On peut s'interroger sur la ventilation des poules par la fédération française de Handball, mais si nous souhaitons accompagner ce projet, il nous faut voter cette subvention.

Le troisième point est relatif à l'association des Amis des Nouvelles Orgues de Notre-Dame, qui va fêter cette année les 10 ans de l'orgue que la Ville avait rénové. Il est proposé de verser 3 000 euros, de manière à permettre l'organisation d'un programme de festivités au cours du mois d'octobre.

Le point numéro 4 concerne la participation à un voyage en Angleterre de 96 élèves de l'école Saint-Joseph-du-Parchamp, qui ont clôturé leur cycle d'apprentissage de l'anglais en se rendant en Angleterre au cours du mois de juin. La participation de la Ville est de l'ordre de 15 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* et le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Notre groupe est étonné du cinquième point que vous avez reporté. Nous ne comprenons pas bien votre position vis-à-vis de l'association...

Séance du 12 juillet 2018

M. BAGUET : Monsieur LAURENCIN, nous avons expliqué que nous n'allions pas évoquer ce sujet ce soir puisqu'il n'est plus à l'ordre du jour. Je l'ai dit tout à l'heure. Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération comporte quatre points. Le premier porte, comme à l'accoutumée, sur le tableau des effectifs. 18 postes sont concernés. Le deuxième point concerne le renouvellement d'agents. Le troisième point concerne la mise à disposition de deux agents, l'un auprès de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) à 100 % et l'autre auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à hauteur de 50 %. S'agissant enfin du quatrième point, il vous est proposé d'approuver une convention constitutive d'un groupement de commandes concernant le restaurant administratif entre la Ville et les organismes qui utilisent le restaurant.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ces mesures relatives aux ressources humaines ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ MÔME SWEET MÔME

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la suite du retrait de l'Éducation Nationale concernant le recrutement des locuteurs natifs, nous avons été contraints de recourir à la société Môme Sweet Môme pour permettre l'intervention d'assistants anglophones dans les écoles élémentaires durant l'année scolaire qui vient de se terminer.

Peu de temps après l'entrée en vigueur du contrat, une divergence d'interprétation entre cette société et la Ville est apparue quant à la rémunération des locuteurs embauchés par ce prestataire. Après mise en demeure de la société par la Ville et requête auprès du Tribunal Administratif, les deux parties ont décidé de rechercher une solution à l'amiable et négociée pour mettre un terme à ce litige.

Les parties ont donc décidé de transiger sur les bases décrites dans le document qui vous a été remis. Il vous est donc proposé d'approuver le protocole d'accord joint à la présente délibération et d'autoriser le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci, Monsieur LOUAP. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande quelles étaient les chances de succès en cas de contentieux. Il lui est répondu que le contentieux portait sur l'interprétation d'un article du contrat liant la Ville à la société Môme Sweet Môme, relatif au paiement des indemnités dues aux locuteurs natifs, la société ayant déduit de la rémunération versée à ceux-ci le montant de l'avantage en nature afférent aux logements mis à disposition desdits locuteurs natifs par la Ville.

Le montant de la transaction intègre pour l'essentiel les factures dont le paiement avait été bloqué par la Ville pendant la période de négociation dans les termes du contrat avec Môme Sweet Môme. Au regard du faible montant des dommages et intérêts, il a semblé préférable à la Ville de signer le protocole d'accord transactionnel, plutôt que de s'engager dans une procédure judiciaire nécessairement coûteuse. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je pourrais ajouter ce point à ma longue liste des actions marquées par le désengagement de l'État. J'ai commencé à rédiger une liste et j'avais oublié ce point. Autrefois, l'Éducation Nationale se chargeait du recrutement et l'État payait trois locuteurs, alors que la Ville en payait huit. Aujourd'hui, la Ville est seule à assurer le recrutement et l'hébergement ainsi que la rémunération des treize locuteurs natifs. Heureusement, la Ville est là ! Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

11. CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET DANSE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, vous connaissez bien le dispositif de classes à horaires aménagés musique et danse. Il convient aujourd'hui de renouveler les conventions qui nous lient avec nos deux partenaires, à savoir l'Éducation Nationale et le Conservatoire. Je vous propose donc d'approuver ces deux conventions jointes et d'autoriser le Maire à les signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES CONSULTATIONS À LA MAISON DU DROIT - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la reprise de l'activité de la Maison du Droit de Boulogne-Billancourt, par la Ville.

Les partenariats initiés à l'époque se sont poursuivis. Les partenaires sont notamment l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction Pénale des Hauts-de-Seine (ADAVIP 92), les avocats, la Chambre des Notaires, l'Agence départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92), l'association Crésus, les délégués du Défenseur des Droits, l'association UFC-Que Choisir, les conciliateurs de justice et l'écrivain public.

Aujourd'hui, la Ville souhaite développer son offre en proposant des consultations de médiation. Afin de poursuivre ces partenariats, et dans l'objectif de garder la labellisation « Point d'accès au Droit », il convient de contractualiser avec chacun des organismes. C'est ce qui est proposé à la signature du Maire. Ces conventions de partenariat prévoient notamment la mise à disposition de locaux à titre gratuit ou à l'euro symbolique et prévoient les moyens mis en œuvre par la Ville. Je vous remercie.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à la majorité, les groupes *La Ville Citoyenne* et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

13. LABEL « POINT D'ACCÈS AU DROIT » POUR LE SERVICE DE LA MAISON DU DROIT - SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION INITIALE

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Du fait que ce partenariat s'appuie désormais uniquement sur deux acteurs, il convient de signer un avenant liant le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) et la Ville. En effet, il s'agissait d'une convention tripartite qui devient bipartite.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à la majorité, les groupes *La Ville Citoyenne* et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

14. ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération propose l'adhésion à une plateforme de dématérialisation pour les marchés de la Ville. La Ville est liée par un marché avec la société ATEXO, qui arrive à

Séance du 12 juillet 2018

échéance le 18 octobre 2018. Il est proposé au travers de cette délibération, de rejoindre le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN, qui propose à tous les acheteurs publics d'Île-de-France, un portail commun pour les marchés publics franciliens permettant de déposer des annonces de marché et de mettre en réseau les acheteurs publics au travers d'une plateforme dématérialisée.

L'adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN coûtera à la Ville 5 250 euros, montant à peine supérieur au tarif proposé par la société ATEXO dans le cadre du marché en cours, alors que cette solution offre de nombreux avantages et notamment une plus grande visibilité pour la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose Madame BELLIARD, Présidente de la Commission d'Appels d'Offres, et Monsieur MOUGIN, Vice-Président suppléant de la Commission d'Appels d'Offres. Ces candidatures me paraissent assez logiques. Y en a-t-il d'autres ? (Il n'y en a pas). Désirez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le vote à main levée) Je vous propose de voter sur les deux candidatures de Madame BELLIARD, en tant que titulaire, et Monsieur MOUGIN, en tant que suppléant.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 43

Nombre de procurations : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 51

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

Pour le représentant titulaire : Mme Béatrice BELLIARD, 51 voix, ÉLUE

Pour le représentant suppléant : M. Gauthier MOUGIN, 51 voix, ÉLU

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) LONGUE DURÉE PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un déploiement de service public de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a été proposé par la Région Île-de-France, qui s'engage dans cette démarche avec la volonté de donner l'accès aux vélos électriques sur tout le territoire régional. Dans le contexte actuel, avec la défaillance du service Vélib' à laquelle nous assistons, cette formule apparaît certainement intéressante pour toutes les collectivités, particulièrement celles qui étaient directement impliquées dans le système Vélib', aujourd'hui complètement à l'arrêt.

Le principe des vélos électriques est intéressant, dans la mesure où il permet aux usagers d'effectuer de longues distances. Ceci avait d'ailleurs été envisagé dans le cadre du nouveau contrat Vélib'. Ces vélos à assistance électrique seront connectés, robustes et universels. À ce stade, il est proposé un abonnement au tarif maximal de 40 euros mensuels. Grand Paris Seine Ouest a déjà voté cette délibération et désormais, c'est au tour de chacune des communes membres de se prononcer. Il vous est demandé de délibérer favorablement sur cette proposition de la Région Île-de-France.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Au regard de l'expérience sur les vélos en libre utilisation, qui peuvent être laissés où on le souhaite, serait-il possible de prévoir des espaces matérialisés au sol, de manière que les utilisateurs ne les laissent pas n'importe où sur les trottoirs ou devant les portes d'immeubles. Il est parfois difficile pour les personnes en fauteuil roulant de se déplacer lorsque ces vélos gênent le passage.

Mme BRUNEAU : À l'heure actuelle, le Syndicat Autolib' Vélib' prépare une proposition dans ce sens. Dans la mesure où la Région est représentée dans le Syndicat Autolib', ce sujet sera discuté. Il est vrai que ces vélos en free-floating, qui jonchent les trottoirs et l'espace public ne sauraient être tolérés. Vous avez raison ; il est très utile de prévoir des espaces de stationnement réservés à l'ensemble des prestataires ou sociétés privées qui proposent ces vélos en libres services.

M. BAGUET : S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LA CLINIQUE CHIRURGICALE MARCEL SEMBAT ET L'AMICALE DES MÉDECINS DE BOULOGNE-BILLANCOURT POUR LA MAISON MÉDICALE DE GARDE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, cette délibération porte sur la maison médicale de garde, que vous connaissez tous. Elle a ouvert ses portes en 2007 et permet aux Boulonnais d'avoir accès à des consultations en dehors des horaires traditionnels d'ouverture des cabinets médicaux. Elle permet aussi aux médecins boulonnais d'effectuer leurs gardes dans des conditions plus efficaces qu'au sein de leur propre cabinet. Elle permet également de soulager le Service d'Accueil des Urgences (SAU) de l'hôpital Ambroise Paré de toute la pathologie dite « de ville », moins grave et qui a tendance à encombrer le service, dégradant quelque peu le temps de réaction sur les pathologies plus graves.

Ce triple but étant atteint, la Ville a maintenu ses subventions à la maison médicale de garde, bien qu'elle ne relève pas des missions régaliennes municipales. Récemment, la Croix-Rouge Française a fait part de son souhait de se désengager des centres de santé qu'elle gérait, parmi lesquels celui de la rue du Dôme, qui hébergeait la maison médicale de garde.

Fin 2017, nous avons donc recherché et trouvé un lieu d'accueil pour cette maison médicale de garde, dans le cadre du Centre Chirurgical de Boulogne-Billancourt, qui a bien voulu l'accueillir dans ses locaux. Ce déménagement a participé à la réputation de la maison médicale de garde, qui connaît depuis une fréquentation en hausse de 15 %. Je vous rappelle qu'elle est ouverte tous les soirs et tout au long du week-end.

Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MORAND. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette maison médicale de garde ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. DÉCLIC ADO - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT «PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) POUR L'ACCUEIL ADOLESCENT» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville dispose d'un certain nombre de centres de loisirs, qui sont financés par elle, mais aussi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui contribue à hauteur de 345 000 euros par an à leur fonctionnement.

L'un de ces centres, le Déclic Ado, a un profil un peu particulier, destiné aux adolescents. Situé rue de la Belle Feuille, il rencontre un véritable succès. La CAF a souhaité que les centres de loisirs à destination des adolescents fassent l'objet d'une procédure de déclaration particulière, différente de celle en place pour les centres de loisirs maternels et élémentaires. Au travers de cette délibération, nous vous demandons d'autoriser le Maire à mettre en place cette nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour le Déclic Ado. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. CONVENTION D'ÉCHANGES DE FICHIERS AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE

M. Michel AMAR, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention d'accès aux services « Mon compte partenaire » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cet accès permet aux familles dont un enfant est accueilli dans un établissement municipal de garde de petite enfance de ne plus avoir à effectuer, annuellement, auprès des services municipaux, les démarches administratives nécessaires au calcul de leur tarif basé sur un taux d'effort.

Séance du 12 juillet 2018

Pour compléter ce dispositif, la CAF accepte de transmettre à la Ville de Boulogne-Billancourt, les informations nécessaires au traitement automatisé du quotient familial. Ces échanges de données à caractère personnel ne pourront être effectués qu'avec le consentement des familles concernées.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention de transfert de fichiers et ses annexes et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). De toute manière, les Américains ont déjà nos coordonnées et l'ensemble des informations nous concernant. Les partager entre nous ne peut nous faire que gagner du temps et simplifier la vie des familles. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN ACCUEIL RÉGULIER

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par délibération du 23 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé les nouvelles conditions de financement des structures petite enfance de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, actées dans la convention d'objectifs et de financement 2017-2020, ce que l'on appelle communément la Prestation de Service Unique (PSU).

Cela s'est traduit par :

- l'abandon du principe forfaitaire des contrats d'accueils hebdomadaires à temps plein d'un minimum de 45 heures,
- l'abandon d'un droit à congés déductibles de la facturation au profit des familles limitées à six semaines par année scolaire.

Cette application de la PSU a entraîné une perte de recettes pour la Ville, ce qui nous conduit aujourd'hui à rechercher des leviers d'optimisation et à améliorer le dispositif. Nous vous proposons donc, par le réajustement du règlement de fonctionnement, d'offrir aux familles la possibilité de bénéficier

d'un accueil régulier à temps partiel, dans l'ensemble des structures collectives, au-delà de ce qui existe aujourd'hui pour les jardins d'éveil et multi-accueils.

Ce faisant, nous offrons plus de souplesse aux familles, tout en améliorant le taux de fréquentation des structures et donc le niveau de recettes de la CAF. Nous en profitons pour mettre à jour le règlement, en y insérant notamment la nouvelle réglementation sur les vaccins, valable pour les crèches collectives et familiales. Je vous propose d'approuver ce nouveau règlement, qui sera appliqué à partir du 27 août 2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nos députés ont voté récemment un projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation. Dans ce projet de loi, il est prévu que les repas servis aux enfants dans les écoles devront contenir plus de produits issus de l'agriculture biologique (objectif 50 % d'ici 2022).

J'ai lu l'intégralité du projet de délibération ainsi que le règlement des écoles. Je me suis à ce propos posé la question de l'alimentation des enfants qui fréquentent nos écoles. À Boulogne-Billancourt, des efforts sont faits, mais nous sommes loin du compte. L'article 10 de notre règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance est dédié à l'alimentation. Je vous propose, mes chers collègues, Monsieur le Maire, d'y préciser une disposition, anticipant l'application de la loi et prévoyant que les repas fournis à nos enfants, seront désormais au moins à 50 % issus de l'agriculture biologique et d'afficher la composition de ces repas, notamment la part du bio.

Un certain nombre de villes ont déjà mis en place ce dispositif et je peux vous assurer que cela peut se faire sans surcoût, dès lors qu'on lutte contre le gaspillage alimentaire, qu'on utilise des circuits courts et que l'on consomme des produits de saison.

Monsieur le Maire, seriez-vous opposé à cette précision dans notre règlement ?

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE-BOËDA, vous vouliez la parole.

Mme LAVARDE : Je souhaitais signaler que la loi est ensuite passée devant le Sénat et qu'elle a été modifiée, notamment pour tenir compte des contraintes des collectivités. De plus, il n'était pas nécessairement question de 50 % de produits bio, mais de 50 % de produits bio ou locaux. La loi, telle qu'elle est rédigée à l'issue de son passage au Sénat, reprend cet objectif de 50 %, en y ajoutant « dont 20 % de produits bio ». Ceci permet de renforcer la place du bio, puisque, conformément à la rédaction issue de l'Assemblée Nationale, il aurait été possible de ne disposer que de 50 % de produits locaux, issus de l'agriculture conventionnelle plutôt que de l'agriculture biologique.

Pour que l'ensemble des collectivités atteigne cet objectif de 20 %, ainsi que le Ministre l'a reconnu, il est essentiel que la structure s'étoffe, car à l'heure actuelle, la production ne couvre pas les volumes nécessaires.

En ce qui concerne la Ville de Boulogne-Billancourt, il me semble qu'elle remplit déjà ces objectifs, puisqu'un repas par semaine est bio. Cela représente déjà 20 %.

M. BAGUET : Cela représente 20 %. Sur le principe, Monsieur THELLIER, vous avez raison. Il faut se fixer des objectifs ambitieux et il faut que nous continuions dans cette voie. Vous avez parlé du gâchis et nous avons des écoles pilotes. Nous avons aussi deux éco-écoles (Glacière et Biodiversité). Il en faut davantage. Sur le gâchis alimentaire, nous devons prendre exemple sur ce qui se fait au niveau de l'école Sèvres et l'étendre.

Sur le bio, je suis d'accord avec vous. C'est cependant compliqué. Notre restauration municipale a parfois du mal à trouver les fournisseurs. Je rappelle que nous représentons une grosse collectivité. Je ne sais pas combien de repas la Ville prépare pour les crèches, mais je sais que nous préparons plus d'un million de repas par an pour les écoles. Je sais que les petits prennent des biberons, mais j'imagine qu'il existe des biberons bio.

C'est en tout cas un secteur à surveiller et j'y suis sensible. Il est important de faire quelque chose. Grand Paris Seine Ouest a décidé d'organiser un séminaire à la rentrée, en octobre ou en novembre, sur toutes les actions environnementales, afin de sensibiliser l'ensemble des élus des communes membres. En effet, bien souvent, seuls les conseillers territoriaux de GPSO suivent les dossiers. Nous voudrions faire quelque chose de plus large, avec l'aide d'un spécialiste, pour montrer d'où nous sommes partis, où nous en sommes aujourd'hui et où nous souhaitons arriver au plus tôt, s'agissant de l'environnement, la nourriture bio...

Il nous faut aussi faire un travail d'explication auprès de nos concitoyens. Si un certain nombre de personnes sont sensibilisées à la question du bio ou aux questions environnementales, tous ne le sont pas. J'ai récemment reçu un courriel d'un habitant se plaignant de la présence d'herbes sauvages sur les trottoirs de Boulogne-Billancourt. Cela s'explique simplement par le fait que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires depuis quelque temps déjà, ce qui est peut-être une bonne chose. Il faut accepter la présence de quelques herbes sauvages au pied des arbres.

Concernant la proposition d'inscription de cet objectif dans le règlement intérieur, je ne suis pas favorable. En revanche, je suis favorable à l'idée de nous fixer cet objectif, pour répondre, Monsieur THELLIER, précisément à votre remarque. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit au travers de cette délibération d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite entre le Conseil départemental, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont l'objet consiste en l'octroi d'aides pour l'accès au logement sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, aux impayés de factures d'eau, de téléphone et d'énergie.

Le financement du fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés peuvent également y participer. C'est le cas de notre Ville, qui contribue à ce financement sur la base d'un montant par habitant, qui a été fixé à partir de 2010 par le Comité de pilotage du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), à 0,15 € La participation de la Ville en 2017 a ainsi été de 17 800,19 sur la base du recensement de la population de 2013. Pour l'année 2018, elle s'élèvera à 17 994,13 €

En 2017, la commission départementale de Nanterre a examiné :

- pour le volet logement, 136 demandes et accordé 44 694 d'aides.
- pour le volet énergie, 59 demandes et accordé 10 918 d'aides.

Je vous remercie.

Séance du 12 juillet 2018

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE AVEC LA RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ÉLYSÉES (RMN-GP), LE FORUM UNIVERSITAIRE DE L'OUEST PARISIEN (FUDOP) ET LA SOCIÉTÉ CINEVOX

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, quelle chance pour un élu en charge de la culture de présenter une délibération si originale et si marquante. Originale, par son objet, visant à définir les modalités d'organisation des voyages en famille au pays de l'Art de Boulogne-Billancourt, avec la mise en place de conférences, de contes, de jeux d'observation de photos sous l'expertise d'un conférencier de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées (RMN-GP).

Six destinations sont ainsi proposées entre septembre 2018 et mars 2019 :

- l'Égypte, avec les magiciens des pharaons ;
- la Grèce antique, avec Ulysse ;
- le Moyen-Âge et les chevaliers ;
- la Renaissance, avec l'incontournable et génial Léonard de Vinci ;
- les Années 30, avec une visite guidée de notre musée ;
- Versailles et la Cour de Louis XIV.

Ainsi, la conclusion d'une convention associant les Musées de la Ville, la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées, le Forum Universitaire De l'Ouest Parisien (FUDOP) et le Cinéma Landowski vous est proposée, prévoyant la programmation en concertation de « Voyages au pays de l'Art », à destination d'un public familial à partir de 6 ans.

La Ville peut se féliciter de devenir la première collectivité signataire d'un tel partenariat, dont les conditions de mise en œuvre sont précisées dans la convention citée, envisagée au titre de la saison culturelle à venir 2018-2019.

Il vous est proposé d'approuver ladite convention quadripartite et d'autoriser le Maire à la signer. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur ROCHER. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Claude ROCHER, notre collègue, a raison d'insister sur cette première. Il est bon que nous soyons en pointe sur ces réseaux, aux côtés de partenaires de cette qualité. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Nous allons maintenant passer aux trois questions orales du groupe socialiste, en commençant par celle de Madame SHAN.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Madame Judith SHAN, Conseillère municipale du Groupe La Ville Citoyenne (LVC)

« Monsieur le Maire, chers collègues,

En 2016, nous avons voté l'expérimentation d'une route solaire devant permettre de contribuer à la production d'eau chaude pour la piscine de Boulogne-Billancourt.

Devant la piscine se trouve donc un tableau indicateur nous renseignant sur la production journalière de KWh pour cette portion de route.

Pourriez-vous nous faire une conversion en mètres cubes d'eau chauffés à la température d'un des bassins de cette production d'énergie, le seul indicateur étant une équivalence de kilomètres parcourus par un véhicule électrique ?

Quel bilan peut-on dresser au bout de deux ans d'expérimentation ? (coût + rénovation – impact sur coût du chauffage de l'eau de la piscine de Boulogne-Billancourt)

Jusque quand cette expérimentation aura-t-elle lieu ? Est-il prévu d'autres applications telles que le chauffage de bâtiments publics ?

Je vous remercie. »

Réponse de Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous remercions pour votre question qui va permettre de faire le point sur cette innovation, nous pouvons même parler d'expérience scientifique, qui s'inscrit dans notre démarche de territoire « numérique, créatif et durable » : le procédé WATTWAY, plus communément dénommé « route solaire ».

Au passage, notons que peu de collectivités comme la nôtre investissent comme nous le faisons pour l'avenir de notre planète et de nos enfants.

Cette innovation française a été brevetée par la société Colas au terme de cinq années de recherche avec l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES).

Ce procédé qui consiste à capter l'énergie du soleil à l'aide d'un revêtement routier composé de cellules photovoltaïques est actuellement installé rue du Vieux du Pont de Sèvres au droit de la piscine municipale sur une surface de 100 mètres carrés. L'énergie produite par ce procédé expérimental permet de couvrir une partie des besoins énergétiques de la piscine ainsi que des habitations situées à proximité.

Depuis sa mise en service le 28 mars 2017, sa production a atteint le 10 juillet 2018 plus de 5 650 kW/h. Plus concrètement, cela représente la quantité d'électricité nécessaire pour faire rouler un véhicule électrique sur une distance de 35 950 kilomètres. Toutes ces indications s'affichent en temps réel sur le totem installé à proximité de la piscine destiné à l'information des usagers.

Parmi les 19 sites expérimentés (dont 15 en France), l'installation réalisée à Boulogne-Billancourt est unique compte tenu de sa situation en milieu urbain dense. À ce titre, elle demeure particulièrement intéressante pour déterminer les limites de ce procédé.

Après un an de mise en service, les premières analyses de performances montrent que la route solaire a produit 65 % des prévisions. Le trafic important des véhicules principalement, mais également le passage des piétons, compte tenu de la proximité de la piscine et du marché de Billancourt, ainsi que l'ombre des véhicules stationnés sont autant de causes qui expliquent les variations de performance. Il est notamment constaté que le dimanche est le jour le plus productif en termes d'énergie produite en raison d'un trafic véhicules deux fois moins important que les autres jours de la semaine. En effet, moins il y a de passage de véhicules, plus les cellules peuvent capter le soleil.

Cette expérimentation, dont le coût d'investissement de 300 000 euros TTC (coût comprenant également l'entretien de l'installation pendant la durée de l'expérimentation) est porté par Grand Paris Seine Ouest, se poursuivra encore

durant deux années (mars 2020) dans l'objectif d'améliorer les capacités de ce procédé et de l'adapter au contexte urbain. Par ailleurs, outre la production d'énergie, ce procédé pourrait avoir à terme d'autres usages comme la signalisation routière en temps réel sur chaussée ou encore la recharge des véhicules électriques par induction.

Ainsi, grâce à cette innovation conduite par GPSO à Boulogne-Billancourt, la route se réinvente ! »

M. BAGUET : En clair, il faut encore travailler sur le dispositif. Il y a effectivement un peu trop de voitures à Boulogne, mais ils vont trouver des réponses. Peut-être l'échauffement des pneus sur les capteurs solaires pourrait produire de l'énergie qui pourrait s'ajouter à l'énergie produite par le rayonnement solaire. Ils vont travailler sur le sujet.

Question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT, Conseiller municipal du Groupe *La Ville Citoyenne* (LVC)

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe a été récemment interpellé par un habitant qui a découvert une caméra de vidéo-surveillance donnant immédiatement devant les fenêtres de son logement.

Pourriez-vous nous dire quelles sont les mesures prises pour éviter que ne soient filmées des portions de domaine privé ? Le commissariat a confirmé à la personne intéressée que les caméras sont opérationnelles à 360°. Ce qu'un dispositif logiciel peut masquer n'est que masqué. L'information existe toujours. Quelle protection des données personnelles est prévue (horaire de présence, départ en vacances, voire données commerciales...)?

Pourrions-nous avoir communication du nombre de caméras déployées sur la ville et de leur plan d'implantation ? Pourriez-vous nous faire un bilan de leur utilisation ? En effet, bien souvent les personnes demandant des enregistrements après un accident ou une agression / violation de domicile se heurtent à la réponse suivante : malheureusement, cette caméra ne fonctionne pas. Je vous remercie. »

Réponse de Madame Béatrice BELLIARD, Maire-adjointe

« Mes chers collègues,

Le Procureur a validé la création d'un système de vidéo protection.

Le dispositif de vidéo surveillance municipal est autorisé par arrêté Préfectoral à des fins de surveillance de l'espace public.

Séance du 12 juillet 2018

Toutes les caméras ont été installées en concertation avec le commissariat de la Ville. Aussi on peut s'étonner des propos que votre interlocuteur fait tenir au commissariat.

Toute modification ou extension de caméras est déclarée à la Préfecture. La commission départementale de vidéo protection examine les demandes et la Préfecture délivre un arrêté d'autorisation d'exploitation.

Le dispositif est strictement encadré et contrôlé, notamment par la CNIL. Il nous est totalement interdit de filmer dans les domaines privés. Aussi ce ne sont pas les enregistrements qui sont floutés mais le champ de vision lui-même de la caméra.

Aucun cycle de film n'existe sur les façades d'immeubles car ils sont interdits et ne représentent aucun intérêt opérationnel.

Pour ce qui est du cas particulier que vous soulevez je vous remercie d'inviter votre contact à me joindre personnellement.

M. BAGUET : Nous n'avons jamais rien caché sur ce point. Il y a 111 caméras fixes ainsi qu'une caméra mobile, soit 112 au total. Quant à leur taux de fonctionnement, aucune n'est en panne. Toutefois, elles ne couvrent pas certaines zones problématiques. Le taux de fonctionnement est compris entre 90 et 100 %. La seule raison pour laquelle elles seraient susceptibles de ne pas fonctionner, ce sont les pannes de secteur, ce qui arrive à Boulogne-Billancourt. Parfois, il s'agit de grèves surprises organisées par la CGT-énergie. Dans ce cas, les caméras ne fonctionnent plus. En dehors de cela, le dispositif fonctionne bien. Je souhaite donc franchement que votre contact se rapproche de Madame BELLIARD, afin de comprendre ce qui s'est passé. J'imagine qu'il s'agit d'une personne qui vient de s'installer à Boulogne-Billancourt, puisque nous n'avons pas installé de caméras depuis plus de deux ans sur le territoire de la Ville. Ce n'est donc pas un problème récent, mais un problème ancien. Cette personne vient de découvrir l'existence d'une caméra en face de son domicile. Il n'y a pourtant pas eu de changement récent. Toutes les installations sont validées par le commissariat. Quand le dossier est déposé devant le Procureur, il devient impossible de déplacer la caméra. Il décide d'ailleurs lui-même de ce que la caméra peut filmer et de masquer les zones qui pourraient être considérées comme sensibles.

M. THELLIER : Monsieur le Maire, avant de lire ma question, je souhaiterais effectuer une précision. Vous avez parlé plus tôt des « socialistes du groupe *La Ville Citoyenne* ». Je tiens à rappeler, même si j'ai beaucoup de sympathie pour mes camarades socialistes, que notre groupe comprend aussi des citoyens et des écologistes.

Question orale posée par Monsieur François THELLIER, Conseiller municipal du Groupe *La Ville Citoyenne* (LVC)

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Sans remettre en cause la possibilité pour la Ville de louer ses écoles pendant les vacances scolaires d'été à des associations de jeunesse pouvant être confessionnelles (dès lors qu'elles sont respectueuses de lois de la République), il apparaît que leur mise à disposition peut créer des dysfonctionnements dommageables aux enfants scolarisés ainsi qu'au personnel enseignant et ATSEM.

Ainsi, les enfants de la maternelle Jean Guillon ont été privés de leurs classes les 5 et 6 juillet, derniers jours de l'année scolaire. En effet, les enseignants et ATSEM ont consacré essentiellement leur temps au rangement des matériels scolaires et mobilier spécifiques pour libérer les locaux en toute hâte. La Direction de la Jeunesse de la Ville leur a demandé que l'école soit disponible dès le lundi 9 juillet pour accueillir un centre de loisirs. L'école avait préalablement fait savoir à la Direction de la Jeunesse que ses locaux ne lui semblaient pas adaptés pour accueillir ce type de centre de loisirs avec des enfants pouvant être âgés jusqu'à 10/11 ans.

Monsieur le Maire, quelles précautions comptez-vous prendre dans le futur pour que les enfants scolarisés, leurs enseignants et ATSEM ne subissent plus ce genre de désagréments ?

Je vous remercie. »

Réponse de Monsieur Frédéric MORAND, Maire-adjoint

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci de votre question orale. Effectivement, la Ville met à disposition d'un certain nombre d'associations de centres de loisirs, depuis maintenant plus de 10 ans, au cours de l'été, notamment au mois de juillet, afin qu'elles puissent y pratiquer leurs activités avec les enfants dont elles ont la garde. En réalité, chaque année, le dispositif est complexe. Il nous faut trouver un centre disponible en fonction de la priorité donnée par la Ville aux Boulonnais et en fonction des travaux réalisés régulièrement dans les centres de loisirs, ce qui prive la Ville de la possibilité de s'en servir.

Chaque année, il nous faut résoudre une équation complexe, prenant en compte les emplacements géographiques des centres de loisirs disponibles, les centres indisponibles pour cause de travaux et ceux que nous pouvons mettre à disposition des associations. Nous essayons toujours de trouver des solutions compatibles avec l'intérêt commun. En l'occurrence, pour l'école Jean Guillon, les locaux sont relativement étroits et

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

il nous a fallu faire un peu de place pour pouvoir accueillir ces enfants, qui doivent notamment pouvoir jouer dans la cour, qui est petite, du fait qu'il s'agit d'une école maternelle.

Nous avons donc aimablement sollicité l'Éducation Nationale. Je remercie d'ailleurs l'équipe de l'école Jean Guillon, qui a participé au travail de mise en place du centre de loisirs en vue de son ouverture au mois de juillet. Avec notre aide, puisque la Ville viendra prêter main forte, tout sera remis en place en vue de la rentrée des classes en septembre. Chaque année, nous travaillons pour rendre au mieux service à l'ensemble de la population. Nous allons cette année accueillir un certain nombre d'enfants, suivant une disposition sectorielle qui convient aux parents. Il est vrai qu'habituellement, cette association travaille un peu plus dans le nord de la Ville, mais cette année, il était difficile de résoudre l'équation. C'est pourquoi nous avons choisi l'école Jean Guillon.

Je tiens de nouveau à remercier l'équipe de l'école, qui nous a aidés à mettre ce lieu à disposition. »

M. BAGUET : Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur MORAND. Les centres ont par le passé été implantés à Glacière et Point du Jour, qui se trouvent dans le sud de la Ville. Nous essayons toujours de trouver l'école la plus adaptée. Le dispositif a vu le jour il y a 11 ans, sous l'impulsion de Pierre-Mathieu DUHAMEL et Jean-Pierre FOURCADE. Ce n'est donc en rien une nouveauté. Chaque année, nous retenons de nouveaux locaux, en fonction des travaux programmés dans les établissements scolaires. Nous avons des agents dans les écoles qui participent à la mise en place des installations et à la préparation de la rentrée. La rentrée s'est toujours bien passée à Boulogne-Billancourt. Elle se passera bien également cette année.

Monsieur THELLIER, je vous présente mes excuses, mais il est vrai que le vœu présenté ce soir par le groupe *La Ville Citoyenne* a été présenté au nom du groupe socialiste dans les Conseils municipaux d'Issy-les-Moulineaux, de Chaville et de Sèvres. Monsieur GABORIT, il semblerait que ce vœu, apparemment d'émanation socialiste, fasse le tour du département. À Boulogne-Billancourt, il est vrai que c'est le groupe *La Ville Citoyenne* qui le présente, mais le contenu est le même que dans le reste du département. Je vous laisse le présenter. Madame SHAN.

VOEU

Vœu présenté par Madame Judith SHAN, Conseillère municipale du Groupe *La Ville Citoyenne* (LVC)

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Des familles mises à la rue : une décision injuste et inhumaine assumée par l'État.

Depuis le début du mois d'avril, de nombreuses familles hébergées à l'hôtel par le 115 se voient notifier la fin de leur prise en charge dans notre département. Concrètement, il leur est demandé de quitter les lieux dans un délai de 15 jours à 1 mois, sans qu'aucune autre solution d'hébergement ne leur soit proposée.

Une mesure budgétaire arbitraire.

Les critères d'accueil dans les hébergements d'urgence se sont durcis. Désormais, les familles ne sont plus accueillies dès lors qu'elles ne rentrent pas dans les critères de priorisation pour l'hébergement d'urgence à l'hôtel fixés par la DRIHL : présence d'au moins un enfant de moins de trois ans, femme enceinte, situation de vulnérabilité spécifique. Le nombre des hébergements en hôtel a été ainsi réduit de 300 places, et aucune solution de relogement n'est proposée aux familles qui doivent quitter les hôtels dans le mois lorsqu'elles ne répondent plus à ces critères.

Leur application conduit à la fin de prise en charge par le 115 de nombreuses familles dès lors que leur dernier enfant a plus de 3 ans, sans aucune autre proposition d'hébergement, ce qui signifie une mise à la rue.

Le rappel à la loi

Cette décision est inhumaine et inadmissible. Il est important de rappeler ce que stipule la loi : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » (Art. L345-2 du code de l'action sociale et des familles). En outre, « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir [...] y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation » (Art. L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles).

La vulnérabilité des familles se trouvant à la rue est incontestable ! Chacun sait que les personnes qui vivent à la rue sont victimes de violences quotidiennes : vols, menaces, agressions, viols, trafics... Les familles, et particulièrement les enfants, y sont en danger. Cette situation ruine tous les efforts d'insertion des personnes. Aucune famille ne doit être mise à la rue.

Les élus du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt demandent donc au Préfet des Hauts-de-Seine :

- Une levée immédiate de ces critères et la reprise sans restriction des hébergements d'urgence.
- La réorientation des familles vers des logements décentes et pérennes. »

Séance du 12 juillet 2018

M. BAGUET : Il apparaît que la ville de Boulogne-Billancourt est très peu touchée. Une seule famille s'est manifestée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous savez que nous avons noué des relations particulièrement privilégiées, au travers de la Conférence des Associations Solidaires. Nous sommes ainsi très bien informés de ce qui se passe sur la Ville. Nous sommes moins touchés que d'autres villes, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Ce vœu me paraît tout à fait intéressant, dans la mesure où il interpelle le Préfet des Hauts-de-Seine. Nous voyons que l'État se doit de prendre davantage ses responsabilités dans divers secteurs, parmi lesquels celui-ci. Je suis d'accord pour approuver ce vœu. Cela ne me pose pas de problème, même si nous ne sommes que peu touchés. Il est compliqué d'expulser des familles de cette manière.

Je rappelle toutefois que, lors de la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 16 mai dernier, les associations ont interpellé le gouvernement. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) a répondu que la mise à l'abri est une compétence partagée avec les communes, charge à elles d'activer le levier du contingent communal. Manque de chance, le Préfet a confisqué à la Ville de Boulogne-Billancourt le contingent communal depuis le mois de décembre. Je suis d'autant plus disposé à voter ce vœu que nous n'avons plus aucune marge de manœuvre au travers du contingent communal. Nous ne pouvons donc plus aider ces familles, qui se trouvent dans une situation d'extrême besoin. Dès lors, interpeller le Préfet pour le rappeler à ses obligations me paraît tout à fait cohérent. S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Nous terminons donc sur un vote à l'unanimité. Merci. Avant que nous ne nous quittions, je tenais à rappeler quelques événements à venir. Le feu d'artifice aura lieu demain soir, avec un bal devant l'Hôtel de Ville et un bal des pompiers. Je vous rappelle en effet que Boulogne organise deux bals : celui de la Mairie et celui des pompiers. Quand le premier se termine, celui des pompiers commence. Je vous informe aussi d'une opération de l'armée de terre, qui risque de faire du bruit. Samedi 14, entre 12 heures 30 et 13 heures, l'armée de terre avec une dizaine d'hélicoptères, des bateaux et des zodiacs, fera une démonstration de libération d'otages – fictive – dans un restaurant de l'île Seguin. Le tout sera filmé par les caméras de France 2.

Dimanche, aura lieu la finale de la coupe du monde de football. Espérons que nous gagnerons. Nous n'avons pas pu mettre en place de « fan zone ». C'était trop compliqué, en

termes de sécurité. Nous ne pouvions projeter le match que sur grand écran dans une salle fermée. Je crois que cela n'a pas grand intérêt. Nous aurions pu organiser une projection au Carré Belle Feuille, mais il n'est pas très intéressant de regarder le match depuis un fauteuil duquel on ne peut bouger. De fait, vous regarderez le match de chez vous, entre amis et en famille. De nombreux bars à Boulogne diffuseront le match. Profitez-en, avec raison toutefois. Bonnes vacances à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 57.